Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Esthétique, veuillez visiter :
bpesthetique.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ESTHÉTIQUE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

ÉPREUVE E3 : VIE ET GESTION DE L'ENTREPRISE, UNITÉ U30

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-ECP-E3-U30** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse juridique de la situation de travail** (4 questions) — **Page 3**
2. **Diagnostic managérial et préconisations** (5 questions) — **Page 6**
3. **Exploitation des données de gestion** (4 questions) — **Page 9**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://bpesthetique.fr/assets/annales/bp-esthetique/Management du personnel/2026/BP Esthétique - Management du personnel - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique de la situation de travail

À l'Institut Belle Rive, la responsable a consulté sur une tablette professionnelle un message personnel d'une salariée, enregistré dans un dossier intitulé « Personnel - échanges privés », et envisage de s'en servir pour justifier un avertissement. Les documents ressources présentent les textes relatifs à la vie privée et à l'information du salarié, ainsi que le principe de l'arrêt Nikon.

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel la responsable doit répondre.

La responsable a consulté un courriel envoyé par une salariée à un proche. Celui-ci était classé dans un dossier explicitement intitulé « Personnel - échanges privés ». Elle a évoqué son contenu lors d'un entretien et envisage de l'utiliser pour justifier un avertissement. Ces faits relèvent du respect de la vie privée et du secret des correspondances dans la relation de travail. Le problème de droit est le suivant : l'employeur peut-il consulter et utiliser à des fins disciplinaires un message identifié comme personnel au seul motif qu'il se trouve sur un outil professionnel ?

Qualification et problème de droit

Étapes du raisonnement juridique	Réponse
Qualification juridique des faits	Courriel personnel
Problème de droit	Consultation permise ?
Règle de droit applicable et source	.....
Solution motivée de l'espèce	.....

À compléter par le candidat pour les questions 1.1 à 1.2

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le courriel est personnel. L'employeur peut-il le consulter et l'utiliser à des fins disciplinaires parce qu'il se trouve sur une tablette professionnelle ?

Question 1.2. Présentez les règles de droit applicables à la consultation, par l'employeur, d'un message personnel d'une salariée enregistré sur un outil professionnel. Appuyez votre réponse sur les articles du document DT 1 et sur le principe rappelé dans le document DT 2.

L'article 9 du Code civil garantit le respect de la vie privée. Selon l'article L. 1121-1 du Code du travail, une restriction aux libertés doit être justifiée par la tâche et proportionnée au but recherché. L'article L. 1222-4 interdit de collecter des informations personnelles au moyen d'un dispositif dont le salarié n'a pas été préalablement informé. Enfin, l'arrêt Nikon du 2 octobre 2001 affirme que le salarié conserve au travail le secret de ses correspondances personnelles. L'employeur ne peut prendre connaissance de ces messages sur un outil professionnel, même si l'usage personnel en est interdit.

Règle de droit dans la grille

Étapes du raisonnement juridique	Réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable et source	Vie privée et secret protégés .....
Solution motivée de l'espèce	.....

À compléter par le candidat pour les questions 1.1 à 1.3

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vie privée et correspondances personnelles protégées : Code civil, article 9 ; Code du travail, articles L. 1121-1 et L. 1222-4 ; arrêt Nikon.

Question 1.3. Appliquez ces règles aux faits de l'institut et proposez une solution motivée au différend. Distinguez la propriété professionnelle de l'outil et le caractère personnel du message.

1. **Faits :** le courriel a été envoyé à un proche et enregistré dans un dossier explicitement privé.
2. **Règle :** selon l'arrêt Nikon, le caractère personnel de la correspondance est protégé, indépendamment de la propriété de l'outil informatique.
3. **Solution :** bien que la tablette appartienne à l'institut, le message ne devient pas professionnel. La responsable ne devrait donc pas l'invoquer pour justifier l'avertissement. Une éventuelle sanction devrait reposer sur des éléments distincts, établis et obtenus dans le respect des règles applicables.

Solution motivée dans la grille

Étapes du raisonnement juridique	Réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable et source	.....
Solution motivée de l'espèce	Ne pas invoquer le message privé .....

À compléter par le candidat pour les questions 1.1 à 1.3

✓ RÉPONSE À RETENIR

La tablette est professionnelle, mais le courriel est personnel. La responsable ne devrait pas l'utiliser pour justifier l'avertissement.

Question 1.4. Indiquez deux mesures concrètes que la responsable peut prendre afin de prévenir de nouvelles difficultés liées à l'utilisation des outils numériques et à la gestion des informations personnelles des salariés.

Deux mesures concrètes peuvent prévenir de nouveaux différends :

- Rédiger une charte informatique qui précise les usages autorisés et les modalités de contrôle, puis la communiquer aux salariées avant tout dispositif de collecte d'informations personnelles.
- Établir une procédure protégeant les messages identifiés comme personnels : accès limité, respect des dossiers privés et sensibilisation de la responsable et de l'équipe au secret des correspondances.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Communiquer une charte informatique préalable et appliquer une procédure qui protège les messages identifiés comme personnels.

2. Diagnostic managérial et préconisations

L'institut constate des départs de salariées et des difficultés à proposer régulièrement les prestations de beauté du regard, alors que la demande pour ces prestations progresse. Les données internes et externes, les informations sur le personnel et les ressources disponibles servent à établir le diagnostic et à proposer des actions de formation et de management.

Question 2.1. Établissez un diagnostic interne en identifiant deux forces et deux faiblesses de l'institut. Justifiez chaque élément par une donnée du sujet.

Le diagnostic interne distingue les ressources déjà maîtrisées des difficultés qui limitent l'activité. Les forces soutiennent la qualité des soins et la fidélisation ; les faiblesses éclairent les départs et l'irrégularité des prestations du regard. Les données du sujet permettent d'étayer chaque constat sans confondre les facteurs internes avec les évolutions de l'environnement. Les départs et les objectifs peu formalisés fragilisent la stabilité de l'équipe.

Élément	Constat	Justification
Force 1	Savoir-faire reconnu en soins du visage	Compétence mentionnée dans le diagnostic interne
Force 2	Conseil personnalisé et fidélisation	Positionnement de l'institut et clientèle fidèle
Faiblesse 1	Formation inégale en beauté du regard	2 des 5 salariées concernées ont suivi une formation récente
Faiblesse 2	Départs récents et objectifs peu formalisés	2 départs en douze mois ; objectifs individuels peu formalisés

Diagnostic interne complété

Élément à analyser	Constat ou proposition	Justification ou résultat attendu
Force interne 1	Savoir-faire visage	Compétence reconnue
Force interne 2	Conseil personnalisé	Fidélisation clientèle
Faiblesse interne 1	Formation regard inégale	2 sur 5 formées récemment
Faiblesse interne 2	Départs, objectifs peu formalisés	2 départs en 12 mois

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : savoir-faire en soins du visage, conseil personnalisé et fidélisation. Faiblesses : formation inégale en beauté du regard et stabilité insuffisante de l'équipe.

Question 2.2. Présentez deux opportunités et deux menaces de l'environnement de l'institut. Classez les facteurs externes pertinents selon les dimensions PESTEL : politique, économique, socioculturelle, technologique, écologique ou légale. Une même dimension peut être mobilisée plusieurs fois.

Les évolutions externes créent des possibilités de développement, mais aussi des risques pour l'activité et les marges. Les opportunités sont la demande croissante pour les prestations du regard, facteur socioculturel, et la clientèle attentive aux avis en ligne et aux rendez-vous rapides, facteur technologique à exploiter par une

présence numérique et une réservation efficaces. Les menaces sont la concurrence accrue des chaînes et plateformes, facteur économique et technologique, ainsi que la hausse du coût des produits et de l'énergie, facteur économique.

Opportunités et menaces PESTEL

Opportunité externe et dimension PESTEL	Demande regard : socioculturel	Demande locale en hausse
Menace externe et dimension PESTEL	Concurrence, coûts : économique	Chaînes, plateformes, coûts en hausse

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Opportunités : demande croissante du regard et attentes numériques des clientes. Menaces : concurrence accrue et hausse des coûts des produits et de l'énergie.

Question 2.3. Déterminez les besoins de formation prioritaires de l'équipe et proposez une modalité de formation adaptée à l'activité de l'institut. Précisez les compétences professionnelles visées et l'effet attendu sur le travail réalisé.

La priorité est de réduire l'écart de compétences en beauté du regard : seules 2 des 5 salariées concernées ont suivi une formation récente. Une formation pratique par un organisme spécialisé, organisée en petits groupes sur des créneaux compatibles avec le planning, convient à l'activité de l'institut.

1. Maîtriser les protocoles techniques, l'hygiène et la sécurité.
2. Renforcer le diagnostic, le conseil, le repérage des contre-indications et l'explication de l'entretien après la prestation.
3. Évaluer les gestes sur modèle et harmoniser les pratiques de l'équipe.

L'effet attendu est une prestation mieux maîtrisée, proposée plus régulièrement, avec une expérience cliente homogène.

Formation prioritaire

Besoin de formation prioritaire	Formation pratique : regard, hygiè	Protocoles mieux maîtrisés et prestations régulières

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

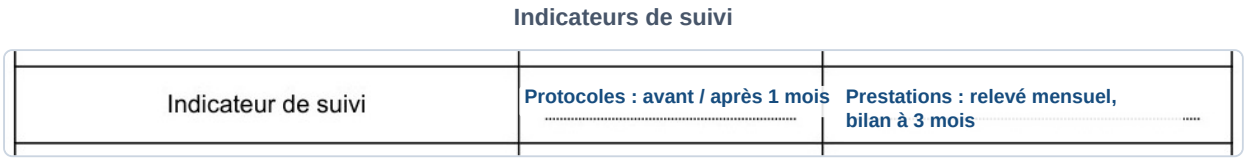
Former l'équipe aux techniques, à l'hygiène et au conseil en beauté du regard pour homogénéiser les prestations.

Question 2.4. Proposez deux indicateurs permettant d'évaluer les actions de formation et l'évolution de l'activité. Pour chacun, précisez ce qui est mesuré et à quel moment le suivi pourrait être réalisé.

Le suivi doit mesurer à la fois l'acquisition des compétences et leur transfert dans l'activité. Pour interpréter les résultats, relever une situation de départ et comparer les données après la formation.

Indicateur	Mesure et moment du suivi
Maîtrise des protocoles du regard	Évaluation pratique avant la formation puis un mois après
Nombre de prestations du regard réalisées	Relevé mensuel des rendez-vous, comparaison avant et trois mois après

Ces deux mesures distinguent les progrès professionnels de l'évolution concrète du volume de prestations.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Évaluer les protocoles avant et un mois après la formation ; suivre mensuellement les prestations du regard et comparer les résultats à trois mois.

Question 2.5. Formulez deux préconisations de management permettant de mobiliser l'équipe, en précisant pour chacune son objectif et une condition de mise en œuvre équitable pour les salariées.

Deux actions complémentaires peuvent renforcer la cohésion et l'implication, en réponse aux départs récents et aux objectifs peu formalisés :

- **Réunion d'équipe mensuelle :** partager les difficultés, organiser le planning et recueillir les besoins. L'horaire doit être accessible à toutes ; un compte rendu est transmis aux absentes.
- **Objectif collectif de vente :** mobiliser l'équipe autour du conseil et du suivi des produits. La cible doit être réaliste, transparente et adaptée au temps de travail de chacune, sans mise en concurrence individuelle.

Ces conditions donnent à chaque salariée une possibilité équitable de contribuer aux décisions et au résultat collectif.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Mettre en place une réunion mensuelle accessible à toutes et un objectif collectif de vente transparent, réaliste et adapté au temps de travail.

3. Exploitation des données de gestion

Le dossier s'appuie sur les données simplifiées de chiffre d'affaires, de charges variables et de charges fixes de l'Institut Belle Rive pour 2024 et 2025. Les candidats étudient l'évolution de l'activité et sa rentabilité à l'aide du taux de marge sur coûts variables et du seuil de rentabilité.

Question 3.1. Calculez le taux d'évolution du chiffre d'affaires entre 2024 et 2025. Arrondissez le résultat à un dixième de pourcentage et indiquez s'il s'agit d'une hausse ou d'une baisse.

Le taux d'évolution se calcule par rapport au chiffre d'affaires de l'année de départ, ici 2024 : $\frac{CA_{2025} - CA_{2024}}{CA_{2024}} \times 100$. Ainsi, $\frac{258\,000 - 240\,000}{240\,000} \times 100 = 7{,}5\,\%$. Le résultat est positif : le chiffre d'affaires a augmenté entre 2024 et 2025.

Réponse à la question 3.1

Calculs de gestion

Question	Calcul et résultat
3.1 Évolution du chiffre d'affaires	+7,5 %
3.2 Taux de marge sur coûts variables 2025	.....
3.3 Seuil de rentabilité 2025	.....
3.4 Conclusion sur la situation de l'institut	.....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Hausse du chiffre d'affaires : 7,5 %.

Question 3.2. Calculez, pour 2025, le taux de marge sur coûts variables de l'institut.

La marge sur coûts variables correspond au chiffre d'affaires diminué des charges variables. Pour 2025, elle est de $258\,000 - 77\,400 = 180\,600$ euros. On rapporte ensuite cette marge au chiffre d'affaires : $\frac{180\,600}{258\,000} \times 100 = 70\,\%$. Le taux de marge sur coûts variables de l'institut en 2025 est donc de 70 %.

Réponse à la question 3.2

Calculs de gestion

Question	Calcul et résultat
3.1 Évolution du chiffre d'affaires	..... 70 %
3.2 Taux de marge sur coûts variables 2025	.....
3.3 Seuil de rentabilité 2025	.....
3.4 Conclusion sur la situation de l'institut	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Taux de marge sur coûts variables 2025 : 70 %.

Question 3.3. Calculez le seuil de rentabilité 2025 en euros de chiffre d'affaires. Arrondissez à l'euro le plus proche et présentez votre calcul.

Calcul	Valeur
Taux de marge sur coûts variables	70 %, soit 0,70
Seuil de rentabilité	162 000 ÷ 0,70
Arrondi à l'euro le plus proche	231 429 €

Le seuil de rentabilité est obtenu en divisant les charges fixes 2025 par le taux de marge sur coûts variables exprimé en nombre décimal.

Réponse à la question 3.3

Calculs de gestion

Question	Calcul et résultat
3.1 Évolution du chiffre d'affaires	.....
3.2 Taux de marge sur coûts variables 2025	..... 231 429 €
3.3 Seuil de rentabilité 2025	.....
3.4 Conclusion sur la situation de l'institut	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité 2025 : 231 429 € de chiffre d'affaires.

Question 3.4. Comparez le chiffre d'affaires 2025 au seuil de rentabilité calculé. Concluez sur la situation de l'institut et indiquez une limite de cette analyse simplifiée.

Le chiffre d'affaires 2025 de 258 000 € dépasse le seuil de rentabilité de 231 429 €. L'institut a donc dépassé son seuil et est bénéficiaire selon ce modèle simplifié. La différence est d'environ 26 571 €. Cette conclusion reste indicative : les données sont simplifiées et le classement des charges en charges fixes ou variables ne reflète pas nécessairement toutes les variations réelles de l'activité.

Réponse à la question 3.4

Calculs de gestion

Question	Calcul et résultat
3.1 Évolution du chiffre d'affaires	.....
3.2 Taux de marge sur coûts variables 2025	.....
3.3 Seuil de rentabilité 2025	.....
3.4 Conclusion sur la situation de l'institut	CA supérieur au seuil : +26 571 € .....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le chiffre d'affaires dépasse le seuil de 26 571 € : l'institut est bénéficiaire selon le modèle simplifié.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E3 du BP Esthétique Cosmétique Parfumerie, session 2026, code 26-BP-ECP-E3-U30, dure trois heures et a un coefficient 5. À partir du cas de l'Institut Belle Rive, elle évalue l'analyse juridique d'un message personnel au travail, le diagnostic managérial et stratégique, les préconisations de formation et de management, ainsi que les calculs d'évolution du chiffre d'affaires et de rentabilité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Taux d'évolution du chiffre d'affaires = (valeur finale - valeur initiale) / valeur initiale × 100.
- Taux de marge sur coûts variables = (chiffre d'affaires - charges variables) / chiffre d'affaires.
- Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes / taux de marge sur coûts variables.
- Un salarié conserve le droit au respect de sa vie privée et au secret de ses correspondances, même sur un outil professionnel.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, distinguer la propriété de l'outil professionnel du caractère personnel du message consulté.
- Justifier chaque force, faiblesse, opportunité et menace par une donnée du sujet, et classer les facteurs externes selon PESTEL.
- Pour chaque indicateur proposé, préciser ce qu'il mesure et le moment auquel le suivi sera réalisé.
- Présenter les formules et les étapes de calcul, appliquer les arrondis demandés et interpréter le résultat.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le taux d'évolution du chiffre d'affaires ?

Soustrayez le chiffre d'affaires initial du chiffre d'affaires final, divisez la différence par le chiffre d'affaires initial, puis multipliez par 100. Un résultat positif indique une hausse, un résultat négatif une baisse.

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité à partir des données de 2025 ?

Calculez d'abord le taux de marge sur coûts variables : (chiffre d'affaires - charges variables) / chiffre d'affaires. Divisez ensuite les charges fixes par ce taux, exprimé en nombre décimal, pour obtenir le seuil en euros de chiffre d'affaires.

Q : Comment organiser le temps pour cette épreuve de trois heures ?

Répartissez le temps entre les dossiers en tenant compte de leur poids : 7 points pour le dossier juridique, 9 pour le diagnostic managérial et 4 pour les calculs. Gardez quelques minutes pour vérifier les réponses et rendre le document réponse.

Q : Que faut-il soigner pour obtenir les points en analyse juridique et en gestion ?

En droit, structurez le raisonnement en faits, problème, règle applicable et solution motivée, en citant les ressources. En gestion, écrivez les formules, détaillez les calculs, respectez les arrondis demandés et formulez une conclusion justifiée.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpesthetique.fr/assets/annales/bp-esthetique/Management du personnel/2026/BP Esthétique - Management du personnel - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BP Esthétique : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.